



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



KORASILON Paste niedrigviskos

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 01.12.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale

KORASILON Paste niedrigviskos

Numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Traitement de surface, les aides à l'Assemblée, les agents de démoulage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Kurt Obermeier GmbH
Berghäuser Str. 70
57319 Bad Berleburg
Allemagne

Téléphone: +49 2751 5240
Téléfax: +49 2751 5041
e-mail: info@obermeier.de
Site web: www.obermeier.de

e-mail (personne compétente)

sdb@obermeier.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

| Nom | Téléphone |
|---------------|---|
| 24h | +49 (0) 70024112112 (KOR); +1 872 5888271 (KOR) |
| ORFILA (INRS) | + 33 (0)1 45 42 59 59 |

1.4.4 Langue ou langues du service téléphonique

informations multilingues

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

2.3 Autres dangers

Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

KORASILON Paste niedrigviskosNuméro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 01.12.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges**Description du mélange**

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au SGH.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Notes générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. Éloigner la victime de la zone de danger. Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité). Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Rincer immédiatement précautionneusement et minutieusement avec une douche oculaire ou avec de l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse résistant aux alcools, L'eau pulvérisée, Nébulisation d'eau, Poudre BC, Sable**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Produits de combustion dangereux**Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Formaldéhyde**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie des gaz toxiques peuvent se former. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil respiratoire autonome. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément.

KORASILON Paste niedrigviskosNuméro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 01.12.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Mettre les personnes à l'abri. Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu. Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Conseils concernant le confinement d'un déversement**

Ramasser mécaniquement, Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu. Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Recommandations**

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lavez les mains après chaque utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Gérer les risques associés

- Risques d'inflammabilité

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.



KORASILON Paste niedrigviskos

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 01.12.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Les équipements de protection individuelle doivent être utilisés lorsque les risques ne peuvent pas être évités ou suffisamment limités par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédés d'organisation du travail.

Contrôles techniques appropriés

Fenêtres ouvertes, porte, pour permettre une ventilation suffisante. Si cela n'est pas possible, utiliser un ventilateur pour accroître le renouvellement de l'air.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Type de matière

IIR: caoutchouc isobutène-isoprène (butyle), NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité masque complet/demi-masque/quart de masque (EN 136/140), type: A-P2 (filtres combinés contre les particules et les gaz et vapeurs organiques, code couleur: marron/blanc)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--------------------------------------|------------------------|
| État physique | liquide (pâte) |
| Couleur | blanc |
| Odeur | légèrement perceptible |
| Point de fusion/point de congélation | non déterminé |

KORASILON Paste niedrigviskos

 Numéro de la version: GHS 4.0
 Remplace la version de: 01.12.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

| | |
|--|---|
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé |
| Inflammabilité | cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | non déterminé |
| Point d'éclair | >250 °C (ISO 2592) |
| Température d'auto-inflammabilité | non déterminé |
| Température de décomposition | non pertinent |
| (valeur de) pH | ne s'applique pas |

Solubilité(s)

| | |
|-----------------------|-----------|
| Solubilité dans l'eau | insoluble |
|-----------------------|-----------|

Coefficient de partage

| | |
|---|---------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | non déterminé |
|---|---------------|

| | |
|--------------------|---------------|
| Pression de vapeur | non déterminé |
|--------------------|---------------|

Densité et/ou densité relative

| | |
|----------------------------|--|
| Densité | ca. 0,97 g/cm ³ à 25 °C |
| Densité de vapeur relative | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Caractéristiques des particules | (liquide) |
|---------------------------------|-----------|

9.2 Autres informations

| | |
|---|--|
| Informations concernant les classes de danger physique | classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent |
| Autres caractéristiques de sécurité | il n'y a aucune information additionnelle |

KORASILON Paste niedrigviskosNuméro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 01.12.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des mesures prises à 150 °C et au delà ont montré qu'il se produit une décomposition oxydante qui libère une faible quantité de formaldéhyde.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

Toxicité aiguë

Les critères de classification ne sont pas remplis pour ces classes de danger.

- Estimation de la toxicité aiguë (ETA)

| | |
|--------|--------------|
| Oral | >5.000 mg/kg |
| Cutané | >2.000 mg/kg |

Corrosion/irritation cutanée

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Les critères de classification ne sont pas remplis pour ces classes de danger.

Mutagenicité sur cellules germinales

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

Cancérogénicité

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

Toxicité pour la reproduction

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

KORASILON Paste niedrigviskos

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 01.12.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

Danger en cas d'aspiration

Les critères de classification ne sont pas remplis pour cette classe de danger.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Sur la base des données existantes et jusqu'à solubilité maximale du produit, aucun effet nécessitant une classification n'est à craindre sur les organismes aquatiques. L'expérience actuelle montre qu'il n'y a aucune perturbation à craindre pour les stations d'épuration.

Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

Par analogie.

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun des composants n'est énuméré $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



KORASILON Paste niedrigviskos

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 01.12.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

- | | | |
|-------------|---|---|
| 14.1 | Numéro ONU ou numéro d'identification | non soumis aux règlements sur le transport |
| 14.2 | Désignation officielle de transport de l'ONU | non pertinent |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | aucune |
| 14.4 | Groupe d'emballage | pas attribué |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Il n'y a aucune information additionnelle. |
| 14.7 | Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu. |

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

- 15.1** **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)**
- Restrictions selon REACH, Annexe XVII**
Aucun des composants n'est énuméré $\geq 0,1\%$
- Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats**
Aucun des composants n'est énuméré $\geq 0,1\%$

KORASILON Paste niedrigviskos

Numéro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 01.12.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

Directive Seveso

| 2012/18/UE (Seveso III) | | | |
|-------------------------|---|--|-------|
| No | Substance dangereuse/catégories de danger | Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut | Notes |
| | pas attribué | | |

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré

Règlement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

aucun des composants n'est énuméré

Règlement relatif aux précurseurs de drogues

aucun des composants n'est énuméré

Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)

aucun des composants n'est énuméré

Inventaires nationaux

| Pays | Inventaire | Status |
|------|------------|---|
| AU | AIIC | tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste |
| CA | DSL | tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste |
| CN | IECSC | tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste |
| EU | REACH Reg. | tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste |
| JP | CSCL-ENCS | tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste |
| JP | ISHA-ENCS | tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste |
| KR | KECI | tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste |
| PH | PICCS | tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste |
| TW | TCSI | tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste |
| US | TSCA | tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste |

Légende

| | |
|------------|---|
| AIIC | Australian Inventory of Industrial Chemicals |
| CSCL-ENCS | List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS) |
| DSL | Liste intérieure des substances (LIS) |
| IECSC | Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China |
| ISHA-ENCS | Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS) |
| KECI | Korea Existing Chemicals Inventory |
| PICCS | Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS) |
| REACH Reg. | substances enregistrées REACH |
| TCSI | Taiwan Chemical Substance Inventory |
| TSCA | Toxic Substance Control Act |

KORASILON Paste niedrigviskos

 Numéro de la version: GHS 4.0
 Remplace la version de: 01.12.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

| Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité) | | |
|---|---|--|
| Rubrique | Inscription ancienne (texte/valeur) | Inscription courante (texte/valeur) |
| 1.3 | Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Kurt Obermeier GmbH & Co. KG Berghäuser Str. 70 57319 Bad Berleburg Allemagne Téléphone: +49 2751 5240 Téléfax: +49 2751 5041 e-mail: info@obermeier.de Site web: www.obermeier.de | Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Kurt Obermeier GmbH Berghäuser Str. 70 57319 Bad Berleburg Allemagne Téléphone: +49 2751 5240 Téléfax: +49 2751 5041 e-mail: info@obermeier.de Site web: www.obermeier.de |
| 1.4.4 | | Langue ou langues du service téléphonique: informations multilingues |
| 2.3 | | Propriétés perturbant le système endocrinien: Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$. |
| 11.2 | | Propriétés perturbant le système endocrinien: Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$. |
| 12.6 | Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun des composants n'est énuméré $\geq 0,1\%$. | Propriétés perturbant le système endocrinien: Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$. |

Abréviations et acronymes

| Abr. | Description des abréviations utilisées |
|----------|---|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| CLP | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR) |
| ED | Perturbateur endocrinien |
| IATA | Association Internationale du Transport Aérien |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien) |
| IMDG | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses) |
| OACI | Organisation de l'Aviation Civile Internationale |
| PBT | Persistant, Bioaccumulable et Toxique |

KORASILON Paste niedrigviskosNuméro de la version: GHS 4.0
Remplace la version de: 01.12.2022 (GHS 3)

Révision: 14.03.2024

| Abr. | Description des abréviations utilisées |
|-------|---|
| REACH | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) |
| RID | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses |
| SGH | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies |
| SVHC | Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante) |
| vPvB | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable) |

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

Code interne

OBERMEIERIMP 8000001-99